

Résolution N° 003 /CA/GECAM/04/2024
Portant adoption des Commissions Techniques et désignation de leurs
Président(e)s

L'An deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois d'avril,

Le Conseil d'Administration du GECAM,

Réuni en session ordinaire sur convocation du Président et sous la participation effective des Administrateurs telle que dûment constatée dans la fiche de présence en annexe,

Après avoir pris note de l'exposé préalable qui indique :

- Que suite à la constitution du Groupement des Entreprises du Cameroun en date du 14 décembre 2023, le premier Conseil d'Administration du GECAM a été élu le 09 avril dernier ;
- Que pour mettre en œuvre le Programme proposé par ledit Conseil d'Administration et plébiscité par l'Assemblée Générale, il est nécessaire de mettre en place des Commissions techniques à qui il reviendra de se pencher sur des sujets spécifiques et faire des propositions d'actions au Conseil d'Administration ;
- Que conformément aux Statuts et Règlement Intérieur en vigueur au GECAM, ces Commissions sont constituées par le Conseil d'Administration, sur une base annuelle en droite ligne des objectifs assignés dans la feuille de route annuelle,

Adopte ce qui suit :

1. Les Commissions Techniques pour les douze prochains mois, à compter de la signature de la présente sont les suivantes :

1. Commission Industrie

- a. Procéder à l'analyse prospective des politiques publiques en matière d'industrialisation, pour s'assurer de leur cohérence avec les objectifs de développement ;
- b. Contribuer à l'élaboration des études économiques servant de base aux plaidoyers portés par le Groupement ;
- c. Émettre des avis en collaboration avec le Pôle économique, sur les programmes économiques en cours avec les bailleurs de fonds en veillant aux intérêts du secteur privé ;

- d. Contribuer à l'élaboration et à la promotion de la doctrine du GECAM en matière de production locale ;
- e. Contribuer à la veille en matière des pratiques anti-concurrentielles dans le secteur de l'industrie ;
- f. Contribuer à la structuration des filières non agricoles et à fort potentiels identifiés dans les politiques publiques ;
- g. Émettre des avis sur les projets énergétiques en général et sur la fourniture énergétique du secteur productif en particulier.

2. Commission agriculture

- a. Évaluer la mise en œuvre des stratégies de développement des filières agricoles par l'Etat pour les besoins de plaidoyers du Groupement ;
- b. Proposer des outils de promotions et des innovations en matière d'agri-business;
- c. Développer une coopération avec les Institutions nationales et internationales spécialisées dans le domaine de l'agriculture ;
- d. Suivre les activités des Organisations professionnelles agricoles et contribuer à la structuration des filières agricoles non encore organisées.

3. Commission Fiscale et Douanière

- a. Contribuer à la modification du système fiscal en proposant une réforme adaptée et visant la mise en place d'une fiscalité de développement ;
- b. Procéder à l'analyse en profondeur de la réglementation fiscale, parafiscale et douanière et émettre avec l'appui le Pôle Juridique et Fiscal des avis pouvant donner lieu à des plaidoyers ;
- c. Contribuer à l'élaboration et à la mise à jour d'un recueil des différentes taxes (fiscales et parafiscales) à payer par les Entreprises à l'effet d'évaluer la pression fiscale véritable qu'elles subissent ;
- d. Contribuer au renforcement des capacités des membres en général et des PME en particulier en matière fiscale et douanières ;
- e. Contribuer à l'évaluation de l'impact de la fiscalité sur la compétitivité des Entreprises ;
- f. Promouvoir les meilleures pratiques fiscales observées dans le monde ;
- g. Assister les Entreprises, en tant que de besoin, dans leurs rapports avec l'Administration en charge de la prévoyance sociale.



4. Commission Juridique et Contentieux

- a. Contribuer à l'analyse du cadre législatif et réglementaire de l'environnement des affaires et émettre des avis servant à l'élaboration des plaidoyers du Groupement ;
- b. Proposer en collaboration avec le Pôle Juridique, des contributions pour la réforme de notre système judiciaire et la promotion des tribunaux de commerce ;
- c. Apporter des appuis ponctuels aux membres pour l'analyse des dispositions de la législation OHADA ou nationale en rapport avec leur secteur d'activité et participer au renforcement de leurs capacités ;
- d. Contribuer à la promotion du Centre de Médiation et d'arbitrage du GECAM ;
- e. Assister les Entreprises, en tant que de besoin, dans leurs rapports avec l'Administration en charge de la prévoyance sociale.

5. Commission Sociale Formation et Employabilité

- a. Contribuer au dialogue social avec les Organisations syndicales des travailleurs et le gouvernement ;
- b. Émettre les projets d'avis sur la réglementation sociale en vérifiant notamment sa cohérence avec les Conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun ;
- c. Contribuer à l'instauration d'un dialogue permanent et efficient avec les Universités et les Instituts de formation supérieure, afin de participer à la professionnalisation des apprenants ;
- d. Participer à la réalisation de l'étude visant à évaluer le Gap existant entre la formation dispensée au Cameroun et le besoin réel des Entreprises du secteur productif ;
- e. Promouvoir les outils de formation professionnelle axée sur l'employabilité rapide des jeunes ;
- f. Elaborer et mettre à jour un rapport périodique sur les besoins en compétence du secteur industriel ;
- g. Aider les Entreprises membres à définir et affiner leurs critères de recherches en compétence.

6. Commission Financement et Développement des PME

- a. Contribuer à l'élaboration de l'Étude sur le projet d'inclusion financière, permettant de collecter les données sur les PME et leurs besoins en financement pour les présenter aux professionnels de crédit afin de susciter un engagement de leur part à financer les Entreprises ainsi identifiées ;
- b. Proposer des outils innovants permettant de renforcer les capacités des PME et TPE ;
- c. Émettre des avis sur les textes réglementaires ayant pour objectif de développer les PME en vérifiant notamment leur cohérence aux autres politiques publiques et leur effectivité sur le terrain ;

- d. Organiser des activités de promotion de la Charte PME-Grandes Entreprises élaborée par le Groupement et élaborer des outils d'incitation pour les Entreprises mettant en œuvre cette Charte.
- e. Contribuer à l'élaboration de la cartographie des différents modes de financements proposés par les partenaires nationaux et internationaux.

7. Commission Économie Numérique et Innovation

- a. Analyser l'écosystème du numérique au Cameroun et relever les insuffisances réglementaires, institutionnelles, et techniques ne lui permettant pas d'être un vrai levier de développement et produire des éléments de plaidoyers du Groupement à cet effet ;
- b. Contribuer à l'élaboration et la mise à jour d'un rapport périodique sur le niveau de digitalisation des Entreprises membres et proposer des actions pour l'amélioration, s'il y a lieu ;
- c. Recenser et vulgariser les bonnes pratiques internationales en matière de numérique auprès des Entreprises membres ;
- d. Promouvoir les bonnes pratiques internationales en matière de cybersécurité et participer au renforcement des capacités des membres dans cette matière ;
- e. Élaborer un recueil périodique des cybercrimes les plus populaires et proposer aux Entreprises des actions pour s'en prémunir ;
- f. Contribuer à la politique de digitalisation du Groupement en proposant, des produits et services y afférents.

2. Les Président(e)s des Commissions susmentionnées sont désignés ainsi qu'il suit :

a. Commission Industrie

Président : **M. IBRAHIMA**

Vice-Président : **M. Patrice YANTHO**

b. Commission Agriculture

Président : **M. Christian FOSSO**

c. Commission Fiscale et Douanière

Président : **Mme Laure DJOUMESSI KENMOGNE**

Vice-Président : **Mme Sandrine SOPPO**

d. Commission Juridique et Contentieux

Président : **Mme Patience MAPOKO**

Vice-Président : **M. Pepin NGUIMEYA**

e. Commission Sociale, Formation et Employabilité

Président : **M. Pascal MINY**

Vice-Président : **M. Thierry OWONA**

f. Commission Financement et Développement des PME

Président : **Mme Mireille FOMEKONG AYANGMA**

Vice-Président : **M. Eric ELOUNDOU**

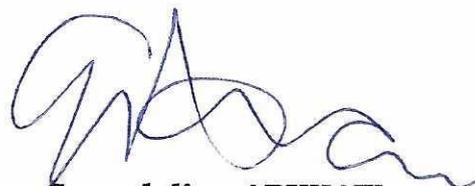
g. Commission Économie Numérique et Innovation

Président : **M. Gérard Lewourien EYOUM**

Cette résolution Mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



Célestin TAWAMBA
Président



Gwendoline ABUNAW
Administrateur